



## MAIRIE D'AFFOUX

### PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025-20H00

Le 28 mars 2025, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 09**

**Nombre de conseillers votants : 09**

**Absents excusés : Mme Céline PILON, M. Éric DUCREUX**

**Secrétaire : M. BEAUX Thierry**

#### Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- Approbation du Compte de Gestion du budget communal,
- Approbation du Compte administratif du budget communal,
- Affectation du résultat,
- Approbation du Budget communal,
- Vote du taux des taxes communales,
- RODP ENEDIS,
- RODP Orange,
- Convention CEE avec la COR,
- Passage à la dématérialisation des actes,
- Demande de subventions projets en cours,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2025.

#### **Délib 01: Approbation du Compte De Gestion Commune - Année 2024**

Madame le Maire indique que le compte de gestion du budget communal est établi par le receveur du Trésor Public sur toutes les opérations financières entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 et que celui-ci est conforme avec le compte administratif 2024. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents., le compte de gestion du budget principal.

#### **Délib 02 : Approbation du compte administratif 2024 du budget principal**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024 du budget principal :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	240 254,44 €	
Recettes	309 598.64 €	
Résultat	<b>+ 69 344.20 €</b>	
Excédent de fonctionnement de l'année précédente		+ 100 430.49 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 169 774.69 €</b>	

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	23 834.30 €	
Recettes	26 915.49 €	
Résultat	<b>+ 3 081.19 €</b>	
Excédent d'investissement de l'année précédente		51 056.64 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 54 137.83 €</b>	

**EXCEDENT GLOBAL : 223 912.52 €**

**Délib 03 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'année 2024	+ 69 344 20 €
Résultat de l'année antérieure reporté	+ 100 417.54 €
Résultat syndicat reporté	12,95 €
<b>Résultats à affecter</b>	<b>+ 169 774.69 €</b>
	(

Solde d'exécution d'investissement R001	+ 54 137.83 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 45 137.83 €</b>
Besoin de financement	0 €

<b>Affectation des 169 774.69 €</b>	
<b>Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>169 774.69 €</b>

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.,

**Délib 04: Approbation du budget Communal 2025**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 614 374.69 €

En dépenses à la somme de : 614 374.69 €

**Section de fonctionnement :**

Recettes - chapitres :

70	Produits des services	10 900.00 €
731	Fiscalité locale	98 600.00 €
73	Impôts et taxes	36 500.00 €
74	Dotations et participations	87 100.00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 000.00 €
013	Atténuation de charges	12 300.00 €
002	Résultat reporté	169 774,69 €
	<b>Total</b>	<b>421 874.69 €</b>

Dépenses – chapitres :

011	Charges à caractère général	211 452.52 €
012	Charges de personnel	142 700.00 €
014	Atténuations de produits	12 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	29 810.00 €
66	Charges financières	3 200.00 €
68	Dotations provisions	1 000.00 €
023	Excédent viré à la section investissement	21 412.17 €
	<b>Total</b>	<b>421 874.69 €</b>

**Section d'investissement :**

Recettes – chapitres :

021	Excédent de la section fonctionnement	21 412,17 €
-----	---------------------------------------	-------------

10	Dotations, fonds divers et réserves	2 150.00 €
13	Subventions d'investissement	114 800.00 €
R001	Excédent d'investissement	54 137.83 €
	<b>Total</b>	<b>192 500.00 €</b>

Dépenses – chapitres :

16	Dépôt et cautionnement	1 500.00 €
16	Remboursement d'emprunts	21 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	150 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>192 500.00 €</b>

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délib 05 : Vote des taux des impôts directs locaux**

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale 2024 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.03 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27 %**

Elle ajoute que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021, hormis celle des résidences secondaires. Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Au regard des taux départementaux et nationaux, Affoux est en dessous nettement des moyennes des taux pratiqués. En conséquence, il est proposé de **maintenir** les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties ainsi que les taxes foncières sur les propriétés non bâties et **d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres de 13.60 % à 18%**.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délib 06 : RODP ENEDIS**

Madame le Maire rappelle la réglementation qui impose à **ÉNÉDIS** le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public routier **RODP**. Elle demande au conseil de l'autoriser à établir un titre de recette d'un montant de 241 € pour cette redevance 2025.

**2025-** Soit PR (plafond redevance) :  $153 \times 1,5770 = 241,9281$  € arrondis à **241 €**

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.,

**Délib 07 : RODP ORANGE**

Madame le Maire rappelle la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications qui impose à **Orange** le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public routier (**RODP**). Elle demande au conseil de l'autoriser à établir 1 titre de recette d'un montant de **2 955.65 €** pour cette redevance 2025. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

**Délib 08: Convention CEE-Commune**

Madame le Maire indique que la loi a créé pour les fournisseurs d'énergie une obligation de réaliser des actions d'économies d'énergie. Les fournisseurs répondent à leur obligation soit en réalisant, directement ou indirectement, des économies d'énergie, soit en acquérant des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Afin de valoriser ses propres CEE issus des travaux d'économie d'énergie réalisés sur son patrimoine, la COR a conclu un partenariat avec le courtier EQINOV. Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre du dispositif, la COR a souhaité proposer à ses communes membres une mutualisation de la valorisation des économies d'énergies réalisées sur leurs bâtiments dans le cadre de son partenariat avec EQINOV.

La Commune habilite la COR, pour gérer ce dossier complexe. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **Délib 09 : Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes**

Madame le Maire indique que le contrôle de légalité des actes réglementaires et des actes budgétaires constitue une mission du Préfet prévue par la Constitution.

Il permet aux représentants de l'Etat de détecter les irrégularités dans les actes et budgets des collectivités et d'y mettre fin rapidement. Ce contrôle est essentiel pour préserver l'égalité de tous devant la loi, Le projet Actes budgétaires et administratifs porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne locale : depuis la dématérialisation des budgets locaux puis à leur transmission électronique jusqu'à leur contrôle par le représentant de l'Etat. Idem pour toutes les délibérations.

Cette dématérialisation étant devenue obligatoire au 01 janvier 2026, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la convention à passer avec la préfecture.

#### **Délib 10: Demande de subvention au Département pour le projet isolation combles mairie et création d'une salle d'archive**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les demandes de subventions auprès du Département se font sous forme d'appel à projet.

Concernant les déperditions de chaleur très importantes des combles de la mairie et le fait que celle-ci ne dispose d'aucune salle d'archives et manque de place pour ranger et conserver les documents. Les archives sont actuellement déposées dans un grenier accessible par une échelle de meunier ce qui les rend inaccessibles et dangereuses. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de répondre à l'appel à projet du Département afin de solliciter une subvention afin de créer une petite salle d'archives cloisonnée dans les combles inutilisés et d'y installer des rayonnages pour permettre un accès sécurisé et une conservation des documents obligatoires de la mairie en un seul lieu et également de refaire l'isolation inexistante. Le coût total est estimé à 39 002.42 € HT. Une subvention de 14 000 € est demandée au département pour ce projet. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **Délib 11: Demande de subvention à la COR pour le projet isolation combles mairie et création d'une salle d'archive**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation concernant l'isolation des combles de la mairie et la création d'une petite salle destinée aux archives de la mairie. Le montant total est estimé à 39 002.42 € HT. Dans le cadre des Fonds de concours de la COR , elle propose de demander une subvention de 11 000 €. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

#### **Délib 12: Demande de subvention pour le projet création d'un réseau secondaire de chaleur à la COR**

Madame le maire rappelle le projet de création d'un réseau secondaire de chaleur secondaire porté par la commune. Pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté de l'Ouest Rhodanien via le Fonds de concours. Le coût total est estimé à 18 374 € HT, elle propose de demander 9184 €, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **Délib 13: Amendes de Police**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police.

Elle indique que le dossier porte sur la sécurisation routière des abords de l'école grâce à des marquages au sol, une création d'ilot, une pose de balise ainsi que l'installation d'un radar pédagogique. Elle dit que ce dossier de sécurisation de l'école avait été amorcé il y'a un an, suite à des excès de vitesse constatés et qu'une réflexion conjointe d'une commission d'élus avec les représentants des parents d'élèves avait eu lieu. Durant quelques mois un test de radar pédagogique a été réalisé démontrant l'intérêt de son installation près de l'école. Elle dit que le montant de l'investissement s'élève à **9 644.18 € HT** et propose de demander une subvention de **7 715 € HT**. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délib 14: DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA RÉALISATION D'UN CITY STADE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mettre à disposition de la population, notamment des jeunes de la commune, des enfants du centre aéré ainsi qu'aux élèves de l'école primaire, un espace permettant la pratique d'activités sportives à travers la création d'un City Stade. Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'ANS. Le montant total de ce City Stade est de 68 299 € HT. Elle propose de solliciter une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 34 149 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délib 15: DEMANDE DE SUBVENTION A LA COR POUR LA RÉALISATION D'UN CITY STADE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif des fonds de concours de la COR. Elle propose de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délib 16: DEMANDE DE SUBVENTION A la RÉGION POUR LA RÉALISATION D'UN CITY STADE**

Concernant le projet d'équipement sportif du City Stade, madame le Maire rappelle que ce projet ne peut se concrétiser sans l'aide de tous les partenaires financiers car la charge serait trop importante pour la commune. C'est pourquoi une demande de subvention a été faite auprès de l'agence national du sport (ANS), la communauté de communes (COR) et propose au conseil pour que ce projet aboutisse de demander une subvention à la Région AURA dans le cadre du dispositif bonus Ruralité reconduit et qui s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants. Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention Bonus Ruralité d'un montant de 17 490 €. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

**Questions diverses**

- Un lave-vaisselle et un réchaud ont été installés à l'auberge
- Madame le Maire indique que les frelons asiatiques représentent toujours une menace importante et qu'il faut remettre en fonction les pièges existants sur la commune
- Le portail d'entrée du terrain multisport a été changé suite à un dégât, la commune a été remboursée

**Fin du conseil à 23h10**

à Affoux, le 04/04/2025

Le Secrétaire,

Thierry BEAUX

Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL

